

## Dossier de presse

Nouméa, le 17/01/2018

# **Conférence de presse de l'OPT-NC du mardi 16 janvier 2018**

Le président du conseil d'administration de l'OPT-NC, Monsieur Gaël Yanno, le vice-président, Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes et le directeur général, Monsieur Philippe Gervolino, ont tenu une conférence de presse mardi 16 janvier 2018, à la direction générale de l'OPT-NC.

A cette occasion, le président du conseil d'administration a présenté plusieurs sujets, dont :

1. le prélèvement de la Nouvelle-Calédonie sur les réserves financières de l'OPT-NC et la déclaration commune signée entre le gouvernement et l'OPT-NC ;
2. la confirmation du budget primitif pour l'année 2018 -Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)- et des actions d'investissements programmées sur l'année ;
3. l'évolution des offres et les baisses de tarifs des télécommunications, notamment concernant le mobile et l'amélioration de l'Internet en Nouvelle-Calédonie ;
4. la mise en service, au premier semestre 2018, de plusieurs grands chantiers en cours de l'OPT-NC.

## 1. Prélèvement de la Nouvelle-Calédonie sur les réserves financières de l'OPT-NC et déclaration commune signée entre le gouvernement et l'OPT-NC

Le porte-parole du gouvernement, également membre en charge du budget, l'a confirmé lors de sa conférence de presse tenue à l'issue de la réunion du gouvernement du 3 janvier adoptant le projet de budget propre 2018 de la Nouvelle-Calédonie : les établissements publics seront de nouveau sollicités afin d'équilibrer le budget de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a ainsi exprimé son obligation de faire appel à une recette exceptionnelle sur le fonds de roulement de l'OPT-NC, au regard de la situation budgétaire du territoire qui est très difficile pour l'année 2018.

Conscient de la contrainte budgétaire extrêmement forte qui pèse sur les collectivités de la Nouvelle-Calédonie et les établissements publics territoriaux, l'OPT-NC se doit d'être une nouvelle fois solidaire et conçoit qu'un nouvel effort soit demandé, en plus des deux versements déjà consentis en 2016 et 2017 :

- un premier prélèvement de 2 milliards FCFP en 2016, ayant contribué à la résorption du déficit de fonctionnement lors du budget supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie,
- un second de 1 milliard FCFP en 2017, ayant permis une compensation partielle des pertes estimées à de plus de 5% des recettes de fonctionnement, sur son budget propre.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de l'OPT-NC a été réuni en urgence le 9 janvier afin de se prononcer sur le montant de ce nouveau prélèvement. Il a ainsi adopté la délibération n°3/2018 portant mise en œuvre d'un prélèvement de la Nouvelle-Calédonie de 4 milliards FCFP sur les réserves financières de l'OPT-NC.

Le président du conseil d'administration et la direction générale de l'OPT-NC ont confirmé l'effort de solidarité indispensable demandé, tout en veillant à préserver l'action pour les années à venir afin de maintenir le rôle majeur tenu par l'office dans l'aménagement du territoire, l'offre de service public à la population et le développement économique du pays.

Le gouvernement et le président du conseil d'administration de l'OPT-NC ont signé une déclaration commune retraduisant les engagements réciproques pris dans le cadre de la mise en œuvre ce nouveau prélèvement, notamment l'accompagnement et le soutien que la Nouvelle-Calédonie apportera à l'OPT-NC pour lui permettre de poursuivre ses missions dans un environnement en évolution.

### ***Annexe 1 - Déclaration commune signée entre le gouvernement et l'OPT-NC***

Les impacts de ce nouveau versement sur les actions de l'OPT-NC, les projets qu'il porte et leur financement seront pris en compte dans les travaux d'élaboration du prochain plan stratégique de l'office (2019-2023). Pour 2018, toutes les opérations adoptées par le conseil d'administration en sa séance du 20 décembre dernier sont confirmées.

**2. Confirmation du budget primitif de l'établissement pour l'année 2018 - État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)- et des actions d'investissements programmées sur l'année**

Le conseil d'administration du 26 décembre 2017 de l'OPT-NC a validé l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2018 de l'établissement, dont les grandes lignes s'établissent comme détaillé ci-dessous.

- **Recettes : 25 Mds FCFP, en baisse -440 M FCFP par rapport à 2017 (-1,7%).**  
Les principales variations proviennent de la baisse du chiffre d'affaires (CA) des télécommunications (-1,8%) qui représente 88% du CA global, le mobile ne compensant plus la baisse continue de la téléphonie fixe. Le CA mobile intègre l'impact des mesures sur les forfaits M et celui des baisses tarifaires sur le roaming avec nos partenaires extérieurs. Le CA courrier est également en baisse (-4,3%).
- **Charges : 24,6 Mds FCFP, en baisse de -867 M FCFP par rapport à 2017 (-3,4%).**  
Les charges d'exploitation sont contenues malgré la hausse de la masse salariale (+2% du au glissement vieillesse technicité) et celle des dotations aux amortissements à mettre en regard du programme d'investissements ambitieux porté depuis 2013 dans le cadre du Plan OPT2017 (programmes d'aménagements numériques, d'infrastructures de proximité et de rééquilibrage).
- **Bénéfice prévisionnel : +367 M FCFP.**
- **Capacité d'autofinancement : 6,1 Mds (- 62 M FCFP par rapport à 2017).**
- **Les investissements (annuels et pluriannuels) : 12,9 Mds FCFP (vs 11,8 projetés en 2017 y compris investissements financiers)**  
Les investissements 2018 restent très ambitieux, dans la continuité de ceux réalisés en 2016 (environ 11 Mds) et 2017, en cohérence avec les engagements pris au Plan OPT2017.

On peut rappeler les grands programmes d'aménagement, d'infrastructures et de services suivants :

- Le Très Haut Débit fixe (fibre) et mobile (4G), ainsi que la sécurisation du réseau de transport par boucles optiques terrestres qui poursuivent leur déploiement en 2018 ;
- La sécurisation de la Nouvelle-Calédonie par l'installation d'un 2<sup>nd</sup> câble sous-marin international et le bouclage des îles et de la grande-terre par un câble domestique qui entrera en réalisation fin 2018 ;
- Le lancement de la construction d'un immeuble au Médipôle intégrant une nouvelle agence dans la commune de Dumbéa ;
- Plusieurs réaménagements d'unités de service télécoms et agences sont lancés dans l'intérieur et les îles, ainsi qu'à Nouméa ;
- La finalisation de l'aménagement du complexe EIFFEL à Ducos (nouveau centre de traitement du courrier, avec un ensemble de bureaux tertiaires) ;

- Les évolutions des plusieurs systèmes d'informations métiers (Convergence – système d'information télécom, PRISME -outil d'aide à la conception et à l'exploitation du réseau fibre optique, SIDO -postal) ;
  - Plusieurs nouveaux projets seront lancés dont la participation de l'OPT-NC au réseau CURTA, le nouveau réseau radio sécurité civile.
- **Modalités de financement** : ces investissements seront financés par trois moyens :
- L'utilisation de la totalité de notre CAF (6,1 Mds FCFP) ;
  - L'utilisation de la réduction des immobilisations financières (1,7 Md FCFP) ;
  - Le prélèvement de 5,1 Mds FCFP sur notre fonds de roulement.

### 3. Evolution des offres et les baisses de tarifs des télécommunications, notamment concernant le mobile et l'amélioration de l'Internet en Nouvelle-Calédonie

#### 3.1 Evolutions et baisses de tarifs des télécommunications

Le Plan OPT2017 réaffirme la vocation de l'OPT-NC en tant qu'aménageur et développeur de la Nouvelle-Calédonie au travers de la mise en œuvre et du financement d'une politique publique d'aménagement du territoire, au service des populations et des collectivités.

Cette vocation se décline autour de deux axes stratégiques majeurs :

- adapter la politique tarifaire de l'OPT-NC au plus grand nombre conformément aux engagements du Plan OPT 2017 ;
- assurer l'accessibilité de nos services sur la totalité du territoire et auprès de l'ensemble des populations, dans les mêmes conditions tarifaires (péréquation géographique).

**Dans le cadre de sa politique tarifaire, plusieurs actions ont été engagées sur les services Mobilis depuis 2013 :**

- **2013** : Baisse du tarif de la minute locale pour les clients prépayés Liberté (-11%),
- **2015** : Création d'une gamme Internet Mobile (IM) complète avec notamment une offre d'entrée de gamme IM Eco à 2 520 XPF TTC/mois (- 40% par rapport à l'offre de référence IM Néo) et évolution des packs SMS avec introduction de la notion d'illimité en Soir et Week-End,
- **2016** : Baisse des tarifs de l'ensemble des offres Mobilis et Liberté (de -10% à -24% selon l'offre concernée). Cette baisse s'accompagnait d'une dynamique d'évolution des offres Mobiles au travers de la révision de la gamme de l'offre Flotte Mobile Entreprises et **de la création d'offres combinées intégrant la voix, les SMS et la donnée (les Forfaits M)**, initiant le transport de la valeur vers la data, comme cela s'est opéré chez tous les opérateurs télécoms. **Les Forfaits M sont plus adaptés aux nouveaux usages des Calédoniens et accessibles au plus grand nombre.**

**En 2016, on notera également :**

- **la création d'une gamme de kiosque « Top Up »** (SMS surtaxé) permettant de recharger les enveloppes data des 5 offres packagées et des offres Internet Mobile existantes. Cette nouvelle gamme représentait une baisse de la facture client de - 32% à -40 % par rapport aux offres Mobilis proposées à l'époque.
- **l'évolution des offres « IMD »**. Fin décembre 2016 les offres Internet Mobile à la Demande (IMD) ont évolué pour répondre davantage aux attentes des consommateurs et à leurs usages. Depuis août 2011, la gamme, composée de quatre offres, proposait aux clients détenteurs de cartes Liberté et de forfaits de téléphonie Mobilis de bénéficier d'une connexion temporaire à l'Internet Mobile. Désormais, elle se recentre sur deux offres phares - 1 heure de surf avec l'offre « 1110 » et 24 heures avec la « 1111 » - en renforçant surtout sa qualité de service

avec davantage de volume de données Internet et de débit de connexion 3G inclus. L'offre « IMD 1110 » propose jusqu'à 100 Mo de volume de données, correspondant à titre indicatif à 1h30 de vidéo en basse définition, et 200 Mo pour la « 1111 ». Les tarifs ont également été revus à la baisse : l'IMD « 1110 » est à 90 F TTC et l'IMD « 1111 » à 400 F TTC. Cette évolution permet de repositionner la gamme comme un service Internet Mobile pour le plus grand nombre. L'IMD connaît un fort succès depuis son lancement avec 17 000 SMS envoyés par jour en moyenne sur 2016. Elle est envisagée comme un levier pour la souscription à un forfait M ou Internet.

### 2017- Evolution de la gamme des forfaits monétaires

L'offre de « forfaits monétaires » est une **offre de forfaits Mobilis permettant de bénéficier d'un crédit monétaire pour une utilisation multi-usages** (appels locaux et internationaux, SMS, Internet Mobile à la Demande...). Elle permet une plus grande flexibilité et une meilleure maîtrise de son budget télécoms. **Cette gamme est composée de forfaits dits classiques et de forfaits bloqués.**

Le parc des forfaits monétaires se porte bien avec 12 600 clients enregistrés.

Néanmoins, si la croissance globale des forfaits monétaires bloqués est bonne (+12% en 2016), les forfaits monétaires classiques voient leur parc décliner depuis mi-2016.

**Afin de redynamiser la gamme des forfaits monétaires et d'offrir une offre d'entrée de gamme adaptée aux petits revenus, tout en conservant l'objectif d'encouragement de la migration des clients Liberté vers les abonnements Mobilis, le conseil d'administration de l'OPT-NC a validé en séance du 11 juillet 2017 :**

#### ✓ La suppression de la gamme des forfaits monétaires classiques

Les forfaits monétaires classiques étant en déclin et peu compétitifs au regard des nouvelles offres, leur commercialisation est arrêtée depuis septembre 2017.

#### ✓ La création d'un forfait monétaire bloqué à 1000F HT

Le « forfait 1000 » vient compléter la gamme des forfaits monétaires bloqués et permet de proposer aux clients une offre d'abonnement au même coût qu'une recharge Liberté mais avec un coût de communications locales moins élevé (27 F HT/mn contre 42 F HT/mn pour Liberté) et un bonus de SMS inclus (10 SMS offerts).



✓ La modification du tarif de communication en voix locale et du bonus SMS

Le tarif des communications locales de l'ensemble des abonnements forfaits monétaires bloqués est revu à la baisse et simplifié en alignant toutes les offres sur le tarif du nouveau forfait 1000. Les bonus SMS sont également revus à la hausse.

→ Nouvelle gamme des forfaits monétaires :

FORFAITS MONÉTAIRES BLOQUÉS (FMB)	NOUVEAU FMB 1000	FMB 2000		FMB 3000		FMB 5000	
FMES (HT)	1 500						
TTC	1 050	2 100		3 150		5 250	
TARIF MIN HT	Nouvelle gamme	<i>ancienne gamme</i>	Nouvelle gamme	<i>ancienne gamme</i>	Nouvelle gamme	<i>ancienne gamme</i>	Nouvelle gamme
	27	33	27	30	27	27	27
BONUS SMS	10	20	20	20	30	20	50

- [Harmonisation des règles de gestion pour le mobile](#)

Afin d'améliorer la lisibilité de sa grille tarifaire et de la simplifier, les frais de mise en service, de changement de titulaire et encore de rétablissement d'une ligne suspendue, ont été harmonisés et revus à la baisse.

Il est dorénavant possible de souscrire à toutes les offres permanentes Mobilis avec une durée d'engagement de 1 mois seulement.

Les offres promotionnelles de types Forfait+, Kampus et l'offre Flotte Mobile Entreprises ne sont pas concernées par cette modification.



Enfin, l'ensemble des abonnements Mobilis et des options complémentaires (Internet Mobile, Pack SMS...) bénéficient d'un système d'alerte consommation par SMS (une 1<sup>ère</sup> alerte à 50 % d'utilisation et une 2<sup>de</sup> alerte à 100 % d'utilisation).

→ Nouvelle grille tarifaire:

	ANCIENS TARIFS	NOUVELLES MESURES
FRAIS DE MISE EN SERVICE DES ABONNEMENTS MOBILIS	2 900 FHT soit 3 045 FTTC	1 500 FHT soit 1 575 FTTC
FRAIS DE CHANGEMENT D'UTILISATEUR	2 900 FHT soit 3 045 FTTC	
FRAIS DE REMISE EN SERVICE INITIAL OU DE RETABLISSEMENT D'UNE LIGNE SUSPENDUE POUR NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS	1 800 FTTC	
FRAIS DE MISE EN SERVICE DES OPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DES SERVICES OPTIONNELS	2 900 FHT soit 3 045 FTTC	Gratuit

- [Evolution de la gamme Packs SMS](#)

L'OPT-NC propose une gamme de Packs SMS en complément d'un Forfait Horaire, d'un Forfait Monétaire, d'un abonnement Data Seul, ou d'un abonnement mensuel de base ou Forfait Horaire Flotte Mobile Entreprise, souscrits par les clients.

## DIRECTION GENERALE SERVICE COMMUNICATION

Dans le cadre du programme « Convergence\* », l'OPT-NC doit procéder à une rationalisation des offres Télécoms obsolètes afin de concentrer les développements sur les offres pérennes.

Parallèlement, l'Office continue de réviser ses tarifs à la baisse et propose ainsi une nouvelle gamme de Packs.

→ Nouvelle gamme:

	Abonnement Mensuel	
	Ancienne Gamme	Gamme révisée
PACK 40	300 F HT	300 F HT
PACK 100	600 F HT	533 F HT
PACK 200	1 000 F HT	952 F HT
PACK 200 + ILL S & WE	1 500 F HT	1 500 F HT

**PACK 200 SMS**

**ILLIMITÉ SOIR & WE** | POUR SEULEMENT **1575** F.TTC /MOIS

**TU N'AURAS PLUS PEUR D'EXPLOSER TON FORFAIT !**

**Mobilis**  
Pour + d'infos : contactez le 1000  
[www.mobilis.nc](http://www.mobilis.nc)

**\* Qu'est-ce que le programme Convergence ?**

Le programme Convergence répondra à des enjeux stratégiques au niveau marketing, commercial et technique, en particulier lors de lancement de nouvelles offres télécoms convergentes, c'est-à-dire qui incluent à la fois du fixe (cuivre et fibre optique), du mobile et de l'Internet. Il offrira une vue à 360° du client télécoms dont les informations seront centralisées sous une interface unique et homogène.

Cette simplification radicale dans la manière de gérer la relation client permettra d'intégrer la notion de « client numérique ».

Autre évolution importante, Convergence proposera aux clients de bénéficier d'une facture unique regroupant l'ensemble des abonnements fixes, mobiles et Internet.

Ce nouveau Système d'Information Télécoms s'interfacera, interagira et coexistera avec les systèmes d'information existants tout en garantissant une continuité de service et la conservation des données clients.

Meilleure gestion des offres, relation client optimisée, gain de temps, rationalisation des moyens sont les maîtres mots de ce programme d'envergure.

**FARFAITS**   
Rester proche de ceux qu'on

**3 manières d'être connecté**



**Albert Vama**  
Fondateur du projet NC Montgolfière



 Mobilis  
Pour + d'infos : contactez le 1000  
[www.mobilis.nc](http://www.mobilis.nc)

OPT/EPIC DE LA NCI - 2 RUE PAUL MONTCHOVET - 98841 NOUMEA CEDEX - RCS NOUMEA B 132 720

Document non contractuel

## 2018 - L'évolution des offres de la téléphonie mobile mise en œuvre au premier semestre

Dans la continuité des engagements pris au Plan OPT2017, l'OPT-NC poursuit sur 2018 l'évolution de ses offres commerciales ainsi que sa politique de baisses tarifaires notamment dans le domaine des télécommunications.

Avec un chiffre d'affaires (CA) de plus de 21 milliards de francs, les télécommunications représentent 88 % du CA de l'OPT-NC. La part de la téléphonie fixe continue de décroître mais maintient son poids dans les télécommunications (21 %). La première source de revenus télécoms reste la téléphonie mobile qui constitue à elle seule 51 % du CA global de l'OPT-NC.

Sur la téléphonie mobile, la valeur est toujours principalement portée par le trafic voix (abonnés Mobilis et clients Liberté), tandis que la part des revenus générés par les SMS progresse, tout comme celle de l'Internet mobile (data) qui accompagne le développement très rapide des applications de messageries instantanées (iMessage, Messenger, WhatsApp...) et de l'accès au web en mobilité.

Dans ce contexte, la gamme des Forfaits M (forfaits mobiles), produit phare du mobile, a été lancée début 2017 avec double objectif de :

- Suivre l'évolution des usages et répondre aux attentes clients notamment en terme d'accès internet mobile, en leur proposant des offres combinées intégrant la voix, les SMS et la data ;
- Engager le transfert de la valeur de la voix vers la data, virage économique pris par tous les opérateurs mobiles.

### Les Forfaits M, un succès commercial avec 21.000 clients en 1 an

Composée de 5 offres allant de 2 500 FTTC à 9 500 FTTC par mois, la gamme des Forfaits M connaît un franc succès auprès des calédoniens (21 000 clients attendus à fin 2017, soit en 1 an de commercialisation) ; les forfaits intermédiaires à 3 500 FTTC et 5 000 FTTC étant les plus plébiscités.

La création des Forfaits M a contribué à démocratiser fortement l'Internet Mobile auprès des clients (60% d'entre eux n'étaient pas abonnés à l'Internet Mobile auparavant) et à réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire.

Si les tarifs attractifs proposés expliquent en partie cette popularité, il ne s'agit pas de l'unique critère mis en avant par les clients lors du choix d'une offre de téléphonie mobile. En effet, c'est désormais l'usage, principalement Internet Mobile, qui devient un facteur majeur de décision client.

Une gamme de SMS « TOP UP » permettant aux clients de recharger leurs forfaits d'Internet Mobile accompagne ces offres. Celle-ci connaît également un fort succès avec près de 80 000 sessions réalisées depuis le début de l'année, confirmant l'appétence des calédoniens pour l'Internet en mobilité.

Pour maintenir la dynamique créée et répondre aux attentes clients, le conseil d'administration de l'OPT-NC a validé l'évolution des Forfaits M et les TOP UP existants, mais aussi la création d'une offre dédiée aux jeunes qui plébiscitent l'Internet en mobilité.

✓ Évolution de la gamme des Forfaits M

Pour répondre aux usages et attentes des clients, les volumes de data sont doublés sur quasiment toutes les offres et l'accès aux SMS illimités s'étend à 3 forfaits sur 5, tout sans modification tarifaire.

→ Nouvelle gamme :

	Gamme actuelle	Nouvelle gamme	Bénéfices client
Forfait M 2 500F	1H 500 Mo 100 SMS	1H 1Go 100 SMS Illimité S&WE	+ 500Mo + Illimité S&WE
Forfait M 3 500F	2H 1Go 100 SMS Illimité S&WE	2H 2Go 200 SMS Illimité S&WE	+ 1Go + 100 SMS
Forfait M 5 000F	3H 2Go 100 SMS Illimité S&WE	3H 3Go SMS Illimités	+ 1Go + SMS Illimités
Forfait M 7 500F	5H 3Go 100 SMS Illimité S&WE	5H 5Go SMS Illimités	+ 2Go + SMS Illimités
Forfait M 9 500F	8H 5Go SMS Illimités	8H 8Go SMS Illimités	+ 3Go + SMS Illimités

Une gamme avantageuse et comparable à celle des pays voisins :

- A titre d'information, le nouveau forfait M 3.500F présente une réduction tarifaire de -60% par rapport à son équivalent « à la carte », c'est-à-dire la souscription d'un abonnement voix 2h, d'un abonnement Internet 2Go et d'un pack 200 SMS (total de 8.715F) ;
- Les tarifs proposés sur la nouvelle gamme de forfaits M permettent de se rapprocher des standards australiens et néo-zélandais (5.000F pour un forfait M 3h/3Go/SMS illimités contre 40 AUD Vodafone Australie).



✓ **Création d'une offre dédiée aux 18/25 ans**

Afin de poursuivre la démocratisation de l'Internet Mobile et permettre aux jeunes de bénéficier d'une offre adaptée à leurs usages ainsi qu'à leurs budgets, l'offre évoluera comme suit :

→ **Nouvelle offre :**

Forfait M 18/25 ans			Bénéfices clients
Tarif	Contenu	Bonus	
1 800 FTTC	1H 500Mo SMS Illimités	- 50 % sur l'achat d'un téléphone mobile par an	-30% par rapport à l'offre équivalente de la gamme actuelle SMS illimités Réduction sur l'achat d'un téléphone mobile par an

Elle viendra en remplacement de l'offre Kampus (réservée aux étudiants et lycéens) dont la commercialisation sera arrêtée dès le lancement de lancement du Forfait M 18/25 ans.

✓ **Évolution de l'offre de SMS TOP UP**

Le volume data de chaque TOP UP est doublé, sans modification tarifaire.

→ **Nouvelle gamme :**

	Offre existante	Nouvelle offre	Bénéfice clients
Top Up 1120 800 FTTC	250Mo	500Mo	Volume x2
Top Up 1121 1 200 FTTC	500Mo	1Go	

Cette évolution est équivalente à une réduction de 50 % sur le prix du Méga-octet du TOP UP.

**✓ Ouverture de la VoIP sur les abonnements Internet Mobile Illimité**

Afin de supprimer la disparité existante entre les abonnés aux Forfaits M et les abonnés Internet Mobile Illimité, mais aussi de démocratiser l'usage de la téléphonie sur Internet, l'ouverture de la VoIP sur l'ensemble de la gamme Internet Mobile Illimité a été validée.

**Ces mesures seront mises en application au 15 février 2018.**

Ces baisses tarifaires auront un impact financier de -100MF sur le chiffre d'affaires des télécommunications.

Elles permettront d'atteindre un parc de 36.000 forfaits M à fin 2018 et une pénétration de 45% de l'Internet Mobile (120.000 utilisateurs sur 265.000 clients mobiles, répartis entre abonnement et l'internet mobile à la demande).

**2018 - L'évolution des offres de la téléphonie fixe mise en œuvre au second semestre**

L'OPT-NC commercialise actuellement, dans le domaine de la téléphonie fixe, à destination des particuliers et professionnels :

- des offres basées sur un abonnement mensuel (Fonis : Domitel, Modetel) auquel s'ajoutent les montants des communications générées ;
- des offres prépayées rechargeables (Fixy : ligne prépayée Fixy et Forfait Bloqué Fixy) pouvant inclure un crédit de communication.

La loi du pays n° 2003-4 du 23 avril 2003 a instauré une « taxe provinciale sur les communications téléphoniques » (TPCT). Cette taxe est assise sur la durée totale des communications, exprimée en minutes, comptabilisée par l'opérateur téléphonique et est répartie par province en fonction du lieu d'émission de l'appel. La TCPT a été adoptée par les 3 provinces. Le taux de TPCT, fixé par délibérations des provinces Sud, Nord et des Iles, est de 5 francs par minute de communication.

Juridiquement, cette taxe ne s'applique pas sur les communications IP, comme celles proposées par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) ou celles émises sur les supports fibre de l'OPT-NC. Cela permet à l'OPT-NC de proposer des offres d'abondance de téléphonie fixe (offre de téléphonie illimitée) aux clients raccordés à la fibre optique dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit Fixe (THDF), avancée attendue par les clients calédoniens au regard des standards télécoms internationaux.

La création de l'offre illimitée s'est articulée autour d'une réflexion orientée tant en externe (benchmark des offres des opérateurs internationaux) qu'en interne (analyse des usages et consommations des abonnés Fonis).

Cette démarche a permis de s'assurer que l'offre proposée serait en alignement avec les standards internationaux ainsi qu'avec les besoins et attentes de nos clients.

Il convient de retenir que la quasi-totalité des opérateurs étrangers proposent des offres de téléphonie fixe illimitée bâties sur :

- Une seule offre avec le « tout illimité » pour les appels vers fixes et mobiles sur tout le territoire → modèle France métropolitaine et Réunion ;
- Des offres illimitées évolutives selon le type de destinataires (fixes ou mobiles) et la géographie (communication locale ou nationale) → modèles américains et australiens.

L'analyse des habitudes de consommation des abonnés Fonis a mis en évidence un certain nombre de points qui ont permis le calibrage de l'offre illimitée ainsi que la mesure des impacts financiers de la création de celle-ci.

Il faut ainsi noter que :

- 13% des abonnés résidentiels règlent des factures d'un montant supérieur à 5 000 XPF par mois ;
- 25% des abonnés professionnels règlent des factures d'un montant supérieur à 5 000 XPF par mois.

**✓ Création de l'offre illimitée TOIP à destination des clients THDF**

Les administrateurs de l'OPT-NC ont validé la création d'une offre de téléphonie fixe illimitée concernant l'ensemble des appels effectués vers les téléphones fixes et mobiles de Nouvelle-Calédonie (hors numéros surtaxés, kiosque et audiotel), pour les clients raccordés au THDF.

	<b>Offre TOIP réservée aux clients raccordés THDF</b>
<b>Appels vers les fixes</b>	Illimité
<b>Appels vers les mobiles</b>	Illimité
<b>Abonnement mensuel*</b>	<b>5 000 XPF TTC</b> (4 761,90 XPF HT)

*\*comprenant l'accès téléphonique et les communications illimitées.*

Les modalités de fonctionnement de cette offre sont les suivantes :

- **éligibilité** : offre d'abonnement réservée aux clients raccordés au THDF ;
- **durée minimale d'engagement** : 6 mois. Un changement d'offre n'entraîne pas une remise à zéro de la durée minimale d'engagement ;
- **frais de mise en service** : 10.000 XPF. Les frais de mise en service sont réduits à 4 .900 XPF si le client reprend l'installation d'une ligne existante, résiliée depuis moins de 3 mois, sauf pour les dessertes privées ;  
Les frais de mise en service ne seront pas appliqués pour les clients déjà titulaires d'un abonnement FONIS.

**Cette mesure sera mise en application au second semestre 2018.**

### 3.2 Amélioration de l'Internet en Nouvelle-Calédonie

#### Stratégie de déploiement du Très Haut Débit dans la région Pacifique

La transition d'un raccordement international par liens satellitaires à un raccordement par câble sous-marin, marque, pour tous les territoires insulaires, le passage de l'Internet bas débit vers le haut débit, puis le très haut débit, accompagné d'une réduction des tarifs pour les entreprises et les particuliers, et d'une augmentation de la qualité de service.

La Nouvelle-Calédonie a connu cette transition en 2008, les connexions Internet ADSL passant à l'époque de 256kb/s à 2Mb/s. Depuis, les offres proposées se sont enrichies d'un large panel de services, notamment audiovisuels, et ont fortement progressé en débit.

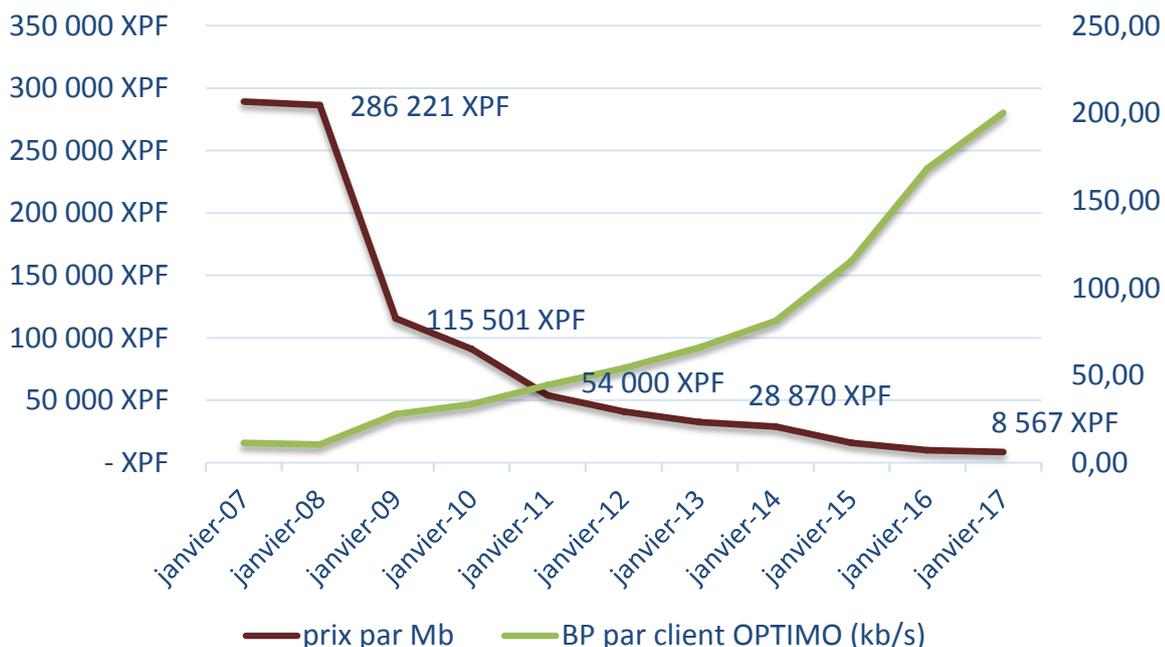
Elles permettent aujourd'hui d'atteindre des débits jusque 16Mb/s sur réseau cuivre, 20Mb/s sur le réseau mobile 4G ouvert en 2014 et 50Mb/s sur réseau fibre optique déployé depuis 2015.

Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un renforcement des plateformes de services (raccordement des fournisseurs d'accès à Internet, caches-CDN Google, Netflix, ...) et des réseaux locaux, avec un enjeu important de formation des équipes OPT-NC sur ces nouvelles technologies.

Les tarifs de la bande passante internationale achetée par les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) ont été divisés par 30 en 9 ans et les débits souscrits ont été multipliés par 25 pour atteindre plus de 20 Gb/s aujourd'hui.

Evolution du prix du trafic international :

#### Evolution du prix du Mb/s et de la Qualité de service



- **Nouvelles baisses des tarifs de l'Internet**

Dans la continuité de ces mesures appliquées depuis 2014, l'OPT-NC, engagé dans une démarche d'accompagnement auprès FAI et des internautes (clients OPTimo) poursuit la refonte du modèle tarifaire de l'Internet et baisse de nouveau ses tarifs.

Les mesures présentées ci-dessous ont pour but de permettre :

- aux FAI de répondre à l'explosion des usages en fournissant des services à la hauteur des attentes des clients calédoniens,
- à tous les internautes calédoniens de voir le coût de leur facture Internet diminuer.

**Le Réseau Fédérateur :**

Socle de l'Internet en Nouvelle-Calédonie, le Réseau Fédérateur repose sur une plate-forme de services mutualisés assurant des fonctions de routage des flux entre :

- l'Internet mondial au travers du câble sous-marin Gondwana,
- les clients du réseau fédérateur (FAI et FSI),
- les internautes.

**Les clients du Réseau Fédérateur sont de deux sortes :**

- les **Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI)** dont l'activité est de proposer à leurs clients un service d'accès Internet et les services associés (téléphonie sur IP, mail, télévision sur IP...). Il s'agit de CAN'L, MLS, NAUTILE, TELENET et OFFRATEL.
- les **fournisseurs de Services Internet (FSI)** qui sont généralement des grands comptes disposant d'une DSI (banques, mines, institutions...) pour qui cet accès Internet est un outil indispensable au bon fonctionnement de leurs activités principales.

**Les capacités de trafic proposées sont de trois types :**

- la **Collecte Haut Débit**, qui permet d'agréger l'ensemble des flux des internautes d'un FAI et de délivrer ce trafic dans ses locaux,
- le **trafic Internet International**, qui permet de disposer d'un lien symétrique vers l'Internet mondial,
- le **trafic Internet local et proximisé**, qui permet de disposer d'un lien symétrique vers l'Internet calédonien (sites et services calédoniens, échanges entre fournisseurs d'accès Internet ...).

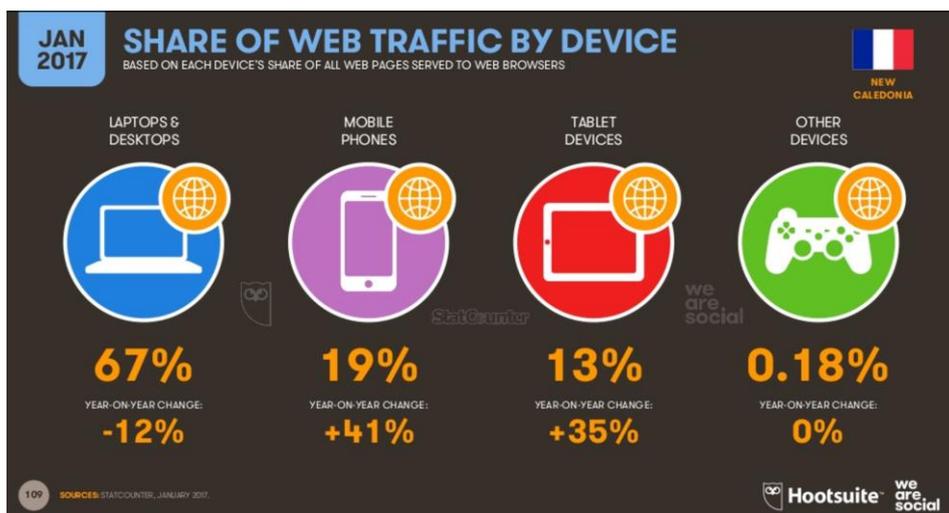
**Rappel du service OPTimo :**

L'abonnement OPTimo correspond au raccordement du client à la boucle locale, c'est-à-dire de son domicile jusqu'aux équipements actifs du central OPT le plus proche. Ce raccordement est fait soit sur un réseau cuivre avec la technologie ADSL, soit sur un réseau optique avec la technologie GPON.

Les mesures d'amélioration engagées portent sur deux axes principaux :

- **Technique** : avec la mise en place de l'extension de serveurs de réplication (cache) dans nos locaux. Ces serveurs « rapprochent » des internautes de nombreux contenus numériques, issus de grands groupes (Google, Akamai, TF1, France télévision, Canal+, Netflix, etc.), qui deviennent accessibles localement avec une qualité de service (QoS) accrue.
- **Commercial** : au travers d'une révision régulière et significative des tarifs des trois offres de trafic Internet (Collecte Haut Débit, trafic Local et Proximisé, trafic International).

La très forte évolution des usages Internet, liée à une explosion des trafics tant locaux qu'internationaux, est plus que jamais une réalité qui s'impose à tous.



L'OPT-NC, de par son rôle d'aménageur numérique, se doit de continuer à soutenir la croissance du secteur et d'adapter sa stratégie numérique pour participer efficacement à la mise en place d'une meilleure qualité de service pour tous les internautes.

Cette démarche fait l'objet de concertations régulières avec les autres principaux acteurs, et bénéficiaires, que sont les FAI, partenaires de l'Office sur le marché.

**Les capacités de trafic international représentant la majeure partie des charges des FAI, le modèle tarifaire de cette offre a ainsi été revu début 2016.** L'objectif était de mieux s'adapter aux évolutions des usages et aux besoins sans cesse croissants de débit.

Le nouveau modèle consiste à faire bénéficier chaque acteur de baisses tarifaires dès lors que l'OPT-NC peut réaliser des économies auprès de ces fournisseurs en fonction de la consommation globale de l'Internet en Nouvelle-Calédonie. Ce modèle permet d'établir un prix de référence du Mb/s unique et identique pour tous. En fonction du volume souscrit individuellement, une remise peut être octroyée.

Cette évolution a eu pour effet de réduire la facture des FAI de plus de 30 %, ce qui leur a permis d'augmenter leurs achats de bande passante de 20 % sur l'international, de 23 % sur le Local et Proximité et de 15 % sur la Collecte en un an.

Afin de poursuivre et d'accompagner cette dynamique, l'OPT-NC baisse de nouveau et de manière significative les tarifs offerts à ses clients (FAI et FSI) :

- -10 % sur l'offre « trafic international »,
- -20 % sur l'offre « trafic local et proximité »,
- -50 % des frais de mise en service des accès au Réseau Fédérateur,
- Augmentation des débits des offres OPTimo et OPTimo THD

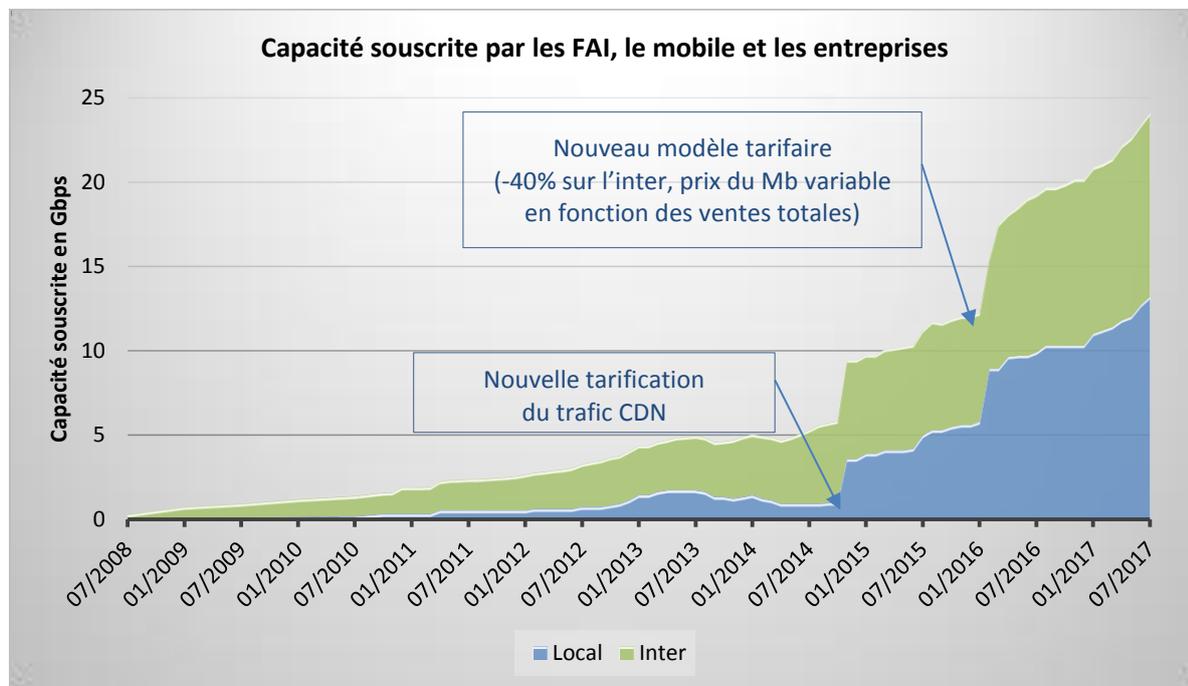
**1 - Baisse de 10 % de l'offre « trafic international »**

Trafic Ethernet global souscrit  (FAI + FSI + OPT inclus)	Prix de référence du Mégabit/seconde Ethernet (en XPF)	
	Ancien	Nouveau
<i>Palier initial à 7 Gb/s</i>	13 902 TTC	11 916 HT, soit 12 512 TTC
<i>Palier 8 Gb/s</i>	12 580 TTC	10 783 HT, soit 11 322 TTC
<i>Palier 9 Gb/s</i>	11 454 TTC	9 818 HT, soit 10 309 TTC
<i>Palier 10 Gb/s</i>	10 702 TTC	9 173 HT, soit 9 632 TTC
<i>Palier 11 Gb/s</i>	9 973 TTC	8 548 HT, soit 8 975 TTC
<i>Palier 12 Gb/s</i>	9 450 TTC	8 100 HT, soit 8 505 TTC
<i>Palier 13 Gb/s</i>	8 999 TTC	7 713 HT, soit 8 099 TTC
<i>Palier 14 Gb/s</i>	8 662 TTC	7 425 HT, soit 7 796 TTC
<i>Palier 15 Gb/s</i>	8 111 TTC	6 952 HT, soit 7 300 TTC
<i>Palier 16 Gb/s</i>	7 817 TTC	6 700 HT, soit 7 035 TTC
<i>Palier 17 Gb/s</i>	7 592 TTC	6 507 HT, soit 6 832 TTC
<i>Palier 18 Gb/s</i>	7 361 TTC	6 309 HT, soit 6 624 TTC
<i>Palier 19 Gb/s</i>	7 182 TTC	6 156 HT, soit 6 464 TTC
<i>Palier 20 Gb/s</i>	7 004 TTC	6 003 HT, soit 6 303 TTC

**2 – Baisse de 20 % sur l'offre trafic « local et proximisé »**

CAPACITE DE TRAFIC « LOCAL ET PROXIMISE »		
Débit Ethernet	Abonnement mensuel actuel	Nouvel Abonnement mensuel
Forfait initial de 10 Mb/s	64.000 F HT,	Arrêt commercial
20 Mb/s	104.000 F HT,	Arrêt commercial
50 Mb/s	160.000 F HT,	92.000 F HT,
100 Mb/s	216.000 F HT,	170.000 F HT,
Au-delà de 100 Mb/s	216.000 F HT, par pas de 100 Mb/s	170.000 F HT, par pas de 100 Mb/s

Ces baisses de tarifs permettront de réduire fortement les charges de fonctionnement de nos partenaires FAI. En effet, les trafics « Internationaux » et « Local et Proximisé » sont des flux essentiels pour mener à bien une politique de qualité de service pour leurs clients. Ainsi ils pourront répercuter ces baisses en achat de bande passante supplémentaire (amélioration de la QoS), ou en réduisant la facture finale de leurs internautes.



**3 - Baisse de 50 % des frais de mise en service de l'accès au Réseau Fédérateur**

Les frais de mise en service (FMS) constituent le coût d'accès initial au Réseau fédérateur, facturés lors de la mise en place du service. Le montant actuel, fixé à 400 000 FCFP HT, reste un frein à l'entrée sur le RF. A noter, les FMS sur les produits liaisons louées, de type Céléris Ethernet, sont fixés à 200 000 FCFP HT pour un double accès réseau.

Afin de poursuivre la stratégie de dynamisation du parc FSI, l'OPT-NC baisse de 50 % les frais de mise en service :

FMS actuels	Nouveaux FMS
400.000 F HT, 420.000 F TTC	200.000 F HT, 210.000 F TTC

**4 – Augmentation des débits des offres OPTimo et OPTimo THD**

En complément des mesures précédentes destinées aux acteurs du Numérique, l'OPT-NC a souhaité accompagner le déploiement de la fibre optique, le développement des usages en augmentant les débits des offres d'accès OPTimo :

	OPTimo		OPTimo THD		
Prix de l'abonnement mensuel	1 600 XPF HT Soit 1 680 XPF TTC		2 280 XPF HT Soit 2 394 XPF TTC		
Eligibilité	Cuivre en fonction de l'affaiblissement (ADSL)	Fibre optique		Fibre optique	
Débits	<b>Débits actuels</b>	<b>Débits actuels</b>	<b>Nouveaux débits</b>	<b>Débits actuels</b>	<b>Nouveaux débits</b>
Débit Ethernet descendant (réseau vers abonné)	<i>Jusqu'à 16 Mb/s en fonction des performances de la ligne</i>	<i>Jusqu'à 20 Mb/s</i>	<b>Jusqu'à 30 Mb/s</b>	<i>50Mb/s</i>	<b>100 Mb/s</b>
Débit Ethernet ascendant (abonné vers réseau)	<i>Jusqu'à 800 kb/s en fonction des performances de la ligne</i>	<i>Jusqu'à 2 Mb/s</i>	<b>Jusqu'à 5 Mb/s</b>	<i>5 Mb/s</i>	<b>20 Mb/s</b>

Ces débits sont indicatifs et ne sont pas reportés à l'arrêté des tarifs publié au JONC.

Cette évolution permettra également à l'OPT-NC d'être dans les standards reconnus notamment par l'ARCEP quand à la qualification de son offre en très haut débit. L'ARCEP considère d'ailleurs que le très haut débit *commence à 30 Mb/s*

**Ces mesures seront mises en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.**

**4. Mise en service, au premier semestre 2018, de plusieurs grands chantiers en cours de l'OPT-NC**

L'OPT-NC s'est, depuis plusieurs années, lancé dans une véritable démarche d'optimisation et de modernisation de ses services en renforçant notamment ses infrastructures.

Notons par exemple ces dernières années :

- l'ouverture du centre de distribution du courrier (CDC) à Dumbéa en 2016 ;
- la co-localisation des opérateurs radio dans les locaux du MRCC et suppression du centre d'exploitation manuelle et maritime (CEMT) en 2016 ;
- le déploiement de 63 îlots de boîtes postales (IBP) en 2017 ;
- l'équipement en guichet automatique de banque externe (GAB) de nouvelles communes avec la mise en service de 10 nouveaux GAB en 2017 ;
- l'ouverture de la nouvelle agence et de 3 étages de plateaux nus sur Koné en décembre 2017 ;
- la poursuite du déploiement de 3 programmes de la stratégie numérique :
  - le programme THD Fixe.
  - le programme THD Mobile.
  - le programme de sécurisation des réseaux de transports.
- le lancement du déploiement du programme Convergence : transformation des systèmes d'informations Télécom existants vers un système unique et convergent de nouvelle génération ;

**Cette année encore, les équipes de l'OPT-NC sont pleinement mobilisées au service des calédoniens et des entreprises calédoniennes, ainsi que dans la réalisation des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie et de ses collectivités.**

Ainsi, dans le domaine du numérique, les grands projets sont largement engagés. Le déploiement de la fibre optique, l'extension de la 4G ou encore la sécurisation des réseaux de transport optique sont lancés. En matière d'accessibilité de nos services, l'OPT-NC continue de renforcer sa proximité sur l'ensemble du territoire. En témoignent la montée en puissance des îlots de boîtes postales (IBP) en tribus, celle des guichets automatiques de banques (GAB) disponibles 24h/24 ou encore la modernisation des agences, sous le concept « Nouvelle Relation Client » (NRC) visant notamment à fluidifier et organiser le trafic et diminuer le temps d'attente réelle et perçue dans le réseau. Autant d'actions engagées qui portent particulièrement sur l'amélioration de la satisfaction client.

Parmi les grands chantiers, sont également programmés pour une mise en service au premier semestre 2018 :

- la mise à disposition des nouveaux IBP dans les communes de Ponérihouen, Touho, Poum, Koumac et Kaala Gomen ;
- la modernisation de l'agence de Ducos, agence pilote du projet « Nouvelle Relation Client » dont l'objectif est mieux servir et rendre nos clients autonomes ;
- l'ouverture du nouveau centre de traitement postal (CTP) basé à Ducos, complété par la réalisation d'un immeuble d'activité tertiaire.

**Contact presse :**  
Camille DUMARTY  
Chargée de communication externe  
Tél. : 26.82.38 / Mob.: 82.77.67  
[camille.dumarty@opt.nc](mailto:camille.dumarty@opt.nc)

## DECLARATION COMMUNE

A l'issue d'une part de l'adoption le 3 janvier dernier par le gouvernement du projet de budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour 2018 et d'autre part de l'adoption le 9 janvier dernier par le conseil d'administration de l'OPT-NC d'une délibération prévoyant un prélèvement de 4 milliards sur les fonds propres de l'office, le président du gouvernement et le président du conseil d'administration souhaitent dans la présente déclaration commune préciser le contexte, les conditions et les modalités dudit prélèvement.

**Le président du gouvernement** rappelle que la conjoncture économique morose a entraîné une baisse significative des recettes de la Nouvelle-Calédonie. Si la décennie écoulée a été celle des grands chantiers des usines métallurgiques, de l'aéroport international, du Médipôle, ... ces facteurs de croissance ont disparu depuis 2012 et le ralentissement a été amplifié par la crise du Nickel.

Passant de 138 milliards en 2012 à 114 milliards FCFP en 2017, le budget de répartition aura perdu 24 milliards FCFP en cinq ans. Quant au niveau des recettes fiscales, directes comme indirectes, celui-ci équivaut en 2017 à celui de 2007. Un recul de dix ans, une perte de 10 milliards FCFP en une seule année.

Depuis 2014, la Nouvelle-Calédonie doit encadrer drastiquement son budget et ajuster ses dépenses de fonctionnement à des recettes fortement amoindries. Pour autant, la préservation de l'investissement et de la commande publique, en soutien de l'activité économique et de l'emploi demeure une nécessité. Ayant à cœur l'augmentation du pouvoir d'achat des calédoniens malgré ce contexte économique tendu, des réformes majeures ont été réalisées : les dépenses superflues ont été supprimées et les politiques publiques revisitées. Sur les seuls deux derniers exercices, les dépenses de fonctionnement courantes ont été réduites de 5 milliards FCFP.

Malgré ces efforts sans précédent, l'équilibre budgétaire de la Nouvelle-Calédonie nécessite pour 2018 de faire appel à des recettes exceptionnelles pour éviter le recours à une pression fiscale accrue.

**Le président du conseil d'administration** prend acte de la décision de prélèvement exceptionnel de 4 milliards sur les fonds propres de l'office, ce versement faisant suite à ceux déjà effectués en 2016 et 2017, respectivement de 2 milliards et 1 milliard de FCFP. Il rappelle que si l'établissement public doit être solidaire dans l'effort commun demandé pour 2018 à toutes les collectivités et tous les établissements de Nouvelle-Calédonie, il doit aussi faire face à des défis spécifiques majeurs à relever dans les prochaines années dans un environnement technologique et économique en pleine mutation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, date de son transfert à la Nouvelle-Calédonie, l'OPT-NC n'a eu de cesse de fournir aux calédoniens, grâce à la mobilisation de l'ensemble de son personnel, un service de haut niveau et de qualité. Cette réussite doit être soutenue dans les années à venir. C'est pourquoi il a souhaité qu'à l'occasion de ce prélèvement significatif pour les finances de l'office, le

gouvernement réaffirme son soutien à son établissement public et à son personnel, et l'accompagne dans son développement.

Dans la présente déclaration, le président du gouvernement entend en conséquence réaffirmer le rôle majeur tenu par l'OPT-NC dans l'aménagement du territoire, le développement économique et l'offre de service public à la population dans les domaines des télécommunications, de la poste et des services financiers. Acteur présent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, il permet également à chacun de bénéficier des mêmes services de proximité à un tarif unique, sur toute la Grande Terre et les Iles, jusque dans les lieux les plus reculés. L'OPT-NC a engagé près de 40 milliards FCFP d'investissements au profit des calédoniens sur la période 2013-2017 et 11 milliards FCFP sont projetés sur 2018.

L'office a apporté à ses clients toutes les technologies de pointe en matière de télécommunications, en s'attachant chaque année à baisser de manière significative ses tarifs. De l'ADSL, en passant par la 3G et la 4G, à l'installation de la fibre optique, l'OPT-NC a offert des perspectives de croissance fortes à notre économie insulaire. Grâce à son action et au professionnalisme de ses équipes, la Nouvelle-Calédonie est entrée de plain-pied dans l'ère du numérique, se plaçant ainsi dans le Pacifique sud en tête des territoires les mieux équipés.

Ces dernières années, les programmes de déploiement d'ilots de boîtes postales, de guichets automatiques de banque et le réseau d'agences étendu et modernisé sont venus renforcer l'offre de service public, assurant un lien économique et social précieux, indispensable à la cohésion et au rééquilibrage. Dans le domaine postal, la distribution à domicile et le service de poste mobile garantissent un service à l'ensemble de la population et cela sans augmentation du prix du timbre depuis près de quinze ans.

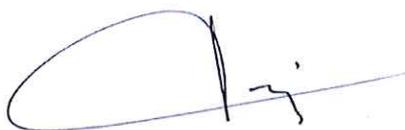
Le gouvernement confortera le rôle, le positionnement et la place de l'office dans le secteur des postes et télécommunications, sur la durée au moins de son prochain plan stratégique quinquennal 2019-2023. A ce titre, le gouvernement attache une importance primordiale à la sécurisation de l'Internet par la pose d'un deuxième câble sous-marin international et accompagnera en ce sens la démarche de l'OPT-NC d'obtention de la défiscalisation nationale auprès de l'Etat. Dans la continuité, la Nouvelle-Calédonie veillera à donner à cet acteur calédonien toutes ses chances de succès dans le monde concurrentiel dans lequel il évolue. La faisabilité d'un passage à une comptabilité plus adaptée au fonctionnement de l'office, tout comme une plus grande souplesse dans les marchés publics à l'international seront examinés avec une attention bienveillante.

Plus globalement, le gouvernement proposera cette année au congrès une stratégie de développement économique des télécommunications permettant ainsi à l'OPT-NC de décliner son prochain plan stratégique sur ses 3 métiers.

Pour asseoir la dynamique de l'OPT-NC, le gouvernement s'engagera à ses côtés dans ses démarches auprès de la commission européenne, de la banque européenne d'investissement et du gouvernement de la République afin de faciliter l'accès à des sources de financement externes au travers de fonds nationaux et européens. Il mettra également en œuvre les voies et moyens utiles permettant à l'office de pouvoir déposer librement sa trésorerie et ses fonds CCP dans des placements sécurisés et rémunérés. Le projet de banque postale sera, quant à lui, mené dans l'esprit de remédier au déficit croissant du secteur des services financiers de l'office dont les tarifs restent aujourd'hui les plus avantageux pour la population.

Enfin, conformément au discours de politique générale prononcé le 22 décembre dernier, le président du gouvernement débutera sans délai les réformes structurelles nécessaires qui permettront à la Nouvelle-Calédonie de retrouver rapidement le chemin des équilibres budgétaires en évitant ainsi d'avoir recours à l'avenir à des recettes exceptionnelles. C'est la priorité du gouvernement dans la perspective du budget 2019.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'GERMAIN'.

Philippe GERMAIN

Le président du conseil d'administration  
de l'OPT-NC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'Y' followed by 'YANNO'.

Gaël YANNO

Le membre du gouvernement  
en charge du secteur du budget

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by 'METZDORF'.

Nicolas METZDORF

Le vice-président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'JL' followed by 'D'ANGLEBERMES'.

Jean-Louis D'ANGLEBERMES